

parcours linguistique --> parcours juridique

Par **LadyBird**, le **13/07/2006** à **14:26**

Bonjour  image not found or type unknown

J'aurais voulu savoir s'il était possible, de m'inscrire en parcours juridique à la rentrée?
En effet, j'ai validé ma 1ère année en parcours linguistique mais vu que ça ne m'intéresse pas vraiment j'aurais voulu changer pour ma L2 afin de prendre le parcours juridique.
Merci de vos réponses !

Par **woodgecko**, le **13/07/2006** à **14:39**

salut ,
moi je m'étais renseigné pour passer de droit à droit/eco , et ils m'avaient dit que c'était épineux . en revanche ils m'avaient dit que si c'était pour passer de droit/juridique à droit/langues et vice versa ce serait bien plus simple . de toutes façons tu as les fondamentaux de droit , et les unités de découverte c'est eco et hppc au 1er semestre et langue et eco/droit des personnes/science po au 2ème . donc tu n'as rien loupé de fondamental . par contre je pense qu'il faudra faire une demande par courrier pour avoir une autorisation spéciale

Par **LadyBird**, le **15/07/2006** à **18:46**

[quote="woodgecko":27mr5xk8] salut ,
moi je m'étais renseigné pour passer de droit à droit/eco , et ils m'avaient dit que c'était épineux . en revanche ils m'avaient dit que si c'était pour passer de droit/juridique à droit/langues et vice versa ce serait bien plus simple . de toutes façons tu as les fondamentaux de droit , et les unités de découverte c'est eco et hppc au 1er semestre et langue et eco/droit des personnes/science po au 2ème . donc tu n'as rien loupé de fondamental . par contre je pense qu'il faudra faire une demande par courrier pour avoir une autorisation spéciale [/quote:27mr5xk8]

Merci  image not found or type unknown

Tu sais à qui j'dois m'adresser?

J'pensais aller au secrétariat leur demander...

Par **woodgecko**, le **15/07/2006** à **19:45**

:wink:

bah c'est pas compliqué , tu vas au service scolarité Image not found or type unknown

Par **LadyBird**, le **19/07/2006** à **20:07**

:)

Voilà j'ai eu ma réponse Image not found or type unknown aucune autorisation à demander si l'année est validée, il
:)

suffit de s'inscrire dans le nouveau parcours choisit Image not found or type unknown

Par **woodgecko**, le **19/07/2006** à **21:56**

ha ben voilà , encore plus simple que je l'imaginai ! de toutes façons tu seras pas dépaysée ,
il me semble que l'unité B conservera ses survivants pour faire une section en L2 , à moins
que tous les survivants ne se regroupent en une grosse L2 .